



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2022/56

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel — BECHARD Alain – Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil –BAECKER Sybille PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- Mmes– MM REBUFFAT Jacky -ALTIER Jonathan

ABSENTS : Mme - MM NEVEU James – AUBIN Dimitri

PROCURATIONS : M. James NEVEU à M. Gilles TIXADOR
Soit 18 votants

OBJET : Document d'Information Communal des Risques Majeurs

Le conseil municipal,

Madame Régine HURLIN, adjointe au maire explique :

VU le code de l'environnement, notamment son article L.152-2

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral n° 30-216-09-031 du 16 septembre 2016, portant approbation du plan de prévention des risques sur la commune de SAINTE-ANASTASIE,

CONSIDERANT le courriel de la préfecture du Gard, du 26 août 2022, demandant aux communes qui ne l'avaient pas encore établi, de réaliser et transmettre le D.I.C.Ri.M

CONSIDERANT que le DICRIM informe les citoyens et les futurs habitants sur les risques et les mesures de sécurité à prendre en cas d'alerte,

CONSIDERANT que ce document sera publié sur le site de la commune et qu'un résumé synthétique sera inséré dans le bulletin municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ARTICLE 1 : approuve à l'unanimité la proposition de D.I.C.Ri.M. qui sera transmis en préfecture du Gard.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

